

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DECISION N°2022/135/EAU_PURE/3
PROJET EAU PURE DU SEDIF

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
- vu sa décision n°2022/109/EAU_PURE/1 du 7 septembre 2022 décidant de l'organisation d'un débat public, sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable, intitulé par le maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore »,

après en avoir délibéré,

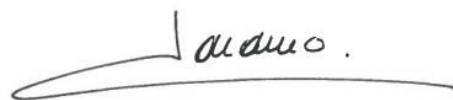
décide :

Article 1 : Sur proposition de Mme Paola OROZCO-SOUEL, présidente de la commission particulière du débat public sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable du SEDIF, sont désignés comme membres de cette commission particulière :

- Mme Agnese Maria BERTELLO,
- Mme Nathalie DURAND,
- M. Laurent HIDALGO FRIAZ,
- M. Alain ROTBARDT,
- Mme Dominique SIMON.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO